



# Projet d'Établissement IETS 2018-2021

**INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SECONDAIRE**  
**MATRICULE : 52 082 074 39 – N° FASE : 923**  
**BOULEVARD ROULLIER 1 – 6000 CHARLEROI**

## Table des matières

1. Notre établissement .....	2
Notre passé .....	2
Notre situation.....	2
2. Notre projet d'établissement .....	2
Pourquoi un projet d'établissement ? .....	2
Objectifs recherchés.....	2
Objectif 1 : éduquer à la citoyenneté.....	3
Objectif 2 : Développer l'aspect relationnel .....	3
Objectif 3 : S'ouvrir au monde professionnel.....	4
Objectif 4 : Favoriser l'interdisciplinarité .....	4
Objectif 5 : S'ouvrir au monde .....	5
Objectif 6 : Valoriser l'image de soi et de l'école, de l'effort et de la réussite .....	6
Objectif 7 : Éduquer à la santé .....	7
3. Complément au Projet d'établissement à partir de la rentrée 18-19 .....	7
Notre gestion des arrivées tardives .....	7
Notre gestion des jours de renvoi.....	8
4. Le plan de pilotage .....	8
13 stratégies reprises dans le décret .....	8
L'IETS – 1 <sup>er</sup> septembre 2019 .....	9

## 1. Notre établissement

### Notre passé

C'est en 1850 que naît l'idée de la constitution d'une école de porions et contremaîtres, unique dans notre paysage minier. En 1903 est créée l'École Industrielle, ancêtre de notre établissement, dans les locaux de la ville de Charleroi. Celle-ci déménagera sur le site actuel en 1908 et l'Université du Travail sera inaugurée en 1911. Dès 1913, trois écoles sont opérationnelles : l'École Industrielle Supérieure, l'École Professionnelle du jour, l'École Professionnelle du soir et dimanche en boulangerie, en imprimerie et en plomberie-zinguerie.

L'École Technique Secondaire, notre actuel IETS, est créée en 1951 et elle déménagera en 1981 dans notre bâtiment. L'École Technique Commerciale et les sections supérieures Chimie et Construction civile seront ouvertes en 1967. L'IETS propose aujourd'hui des formations dans les secteurs Industrie, Sciences Appliquées, Hôtellerie et Construction.

### Notre situation

L'IETS se situe au nord de Charleroi, à la sortie de l'autoroute A54, à proximité du rond-point Marsupilami (Square Jules Hiernaux). L'IETS est desservi par les TEC. Un arrêt de bus et une sortie de métro se trouvent à proximité.

## 2. Notre projet d'établissement

### Pourquoi un projet d'établissement ?

Le projet d'établissement s'inscrit dans les directives du décret du 24 juillet 1997 du Ministère de l'Éducation de la Communauté Française et définit les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire (décret mission). Il tient compte du contrat pour l'école, du projet éducatif de la Province du Hainaut, du projet pédagogique de la Province de Hainaut, du règlement d'ordre intérieur (ROI) des établissements d'enseignement de la Province de Hainaut et du règlement des études des établissements d'enseignement de la Province de Hainaut.

### Objectifs recherchés

Les objectifs proposés sont :

1. Éduquer à la citoyenneté
2. Développer l'aspect relationnel
3. S'ouvrir au monde professionnel
4. Favoriser l'interdisciplinarité
5. S'ouvrir au monde
6. Valoriser l'image de soi et de l'école, de l'effort et de la réussite
7. Éduquer à la santé.

Tous ces objectifs peuvent se décliner selon les 3 axes : pédagogique, socio-économique, relationnel.

## Objectif 1 : éduquer à la citoyenneté

Actions	Critères et indicateurs
Élection des délégués d'élèves.	<p><b>Critères</b> : comportement correct et respect des personnes et des lieux en conformité avec le ROI de l'école.</p> <p><b>Indicateurs</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Motivation des sanctions</li> <li>✓ Tarification des sanctions</li> <li>✓ Évolution du nombre et de l'importance des sanctions appliquées dans l'école en fonction de la tarification</li> <li>✓ Cote de conduite dans le bulletin</li> </ul>
Responsabilisation des élèves.	
Sensibilisation, conceptualisation et éducation au respect des règles. <b>Prise de conscience des droits et des devoirs.</b>	
Éducation à l'environnement d'une manière globale (écologie, groupe d'élèves, école, société, etc.), animation préventive, <b>assuétudes, collaboration avec le CPMS.</b>	
Développement de l'esprit de groupe.	
Sensibilisation des élèves au processus d'évacuation en cas d'incendie. <b>Distribution d'un feuillet explicatif à l'ensemble des élèves.</b>	

## Objectif 2 : Développer l'aspect relationnel

Actions	Critères et indicateurs
Accueil et prise en charge des nouveaux enseignants. <b>Un organigramme et un Vademecum sont fournis.</b>	<p><b>Critères</b> : bien-être des élèves dans l'école et intégration des nouveaux enseignants.</p> <p><b>Indicateurs</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Taux d'absentéisme</li> <li>✓ Taux de réussite</li> <li>✓ Diminution des absences des enseignants</li> <li>✓ Taux d'abandon de la profession</li> </ul>
Accueil et prise en charge des nouveaux élèves <b>par les éducateurs et le titulaire de la section.</b>	
Création d'une cellule de médiation : <b>sous-directeur + assistante sociale + PMS + éducateurs.</b>	
Affichage des informations destinées aux élèves via <b>3 écrans situés dans le hall d'entrée.</b>	<p><b>Méthodologie particulière pour atteindre cet objectif</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ affiner la communication au sein de l'école.</li> </ul>

### Objectif 3 : S'ouvrir au monde professionnel

Actions	Critères et indicateurs
Organisation de stages au 3 <sup>e</sup> degré pour toutes les sections de l'enseignement qualifiant et professionnel.	<u>Critère</u> : investissement des élèves dans les activités proposées.
Participation aux mini-usines.	<u>Indicateurs</u> : ✓ Taux de participations et/ou de réussite ✓ Taux d'absentéisme ✓ Obtention d'un emploi ✓ Taux d'insertion
Visite de salons professionnels, d'entreprises et/ou de chantiers.	
Participation à des concours sectoriels.	
Développement de l'esprit de groupe par la participation à divers projets (JPO, Ville2).	
Formation continue des enseignants	<u>Critère</u> : adaptation des horaires ayant pour but des organisations et des participations aux différentes actions.
Au D1, généraliser l'approche orientante comme facteur d'ouverture au monde professionnel.	
Étude de la possibilité d'organiser une journée « découverte des métiers » interne à l'école. Bassins scolaires.	
	<u>Indicateur</u> : ✓ Affectation d'heures de cours à des activités de maturation des choix professionnels et d'études  <u>Critère</u> : généralisation de toute activité en lien avec le monde professionnel.  <u>Indicateur</u> : ✓ Réussite des évaluations favorisées par les activités décrites dans les actions ci-contre

### Objectif 4 : Favoriser l'interdisciplinarité

Actions	Critères et indicateurs
Création d'un forum réservé à l'équipe éducative, consulter les horaires et le logiciel de gestion des élèves via des extensions. Mise en place d'une plateforme informatique.	<u>Critère</u> : adaptation des horaires pour permettre le contact entre les membres de l'équipe éducative.
Supports à la collaboration inter – et transdisciplinaire des enseignants.	<u>Indicateur</u> : ✓ Nombre de modifications d'horaires annuelles  <u>Critère</u> : élaboration de travaux impliquant plusieurs disciplines.
Utilisation du centre cybermédia pour diffuser des informations aux élèves, pour les cours, pour les remédiations, etc..	
	<u>Indicateurs</u> : ✓ Élaboration du projet d'établissement ✓ Taux d'implication des enseignants de CG dans l'OBG et les EAC

## Objectif 5 : S'ouvrir au monde

Actions	Critères et indicateurs
Établissement de contacts avec le monde associatif.	<u>Critère</u> : investissement des élèves dans les activités proposées.
Participation à des manifestations culturelles et sportives.	<u>Indicateurs</u> :
Organisation de voyage à thèmes.	✓ Taux d'absentéisme
Organisation d'un voyage qui concrétise un projet.	✓ Présentation des résultats des activités sous diverses formes
Organisation d'activités ponctuelles intégrant les élèves de l'enseignement spécialisé et inversement organisation de rencontres avec les personnes présentant des handicaps. Projet « Odyssée ».	✓ Participation des parents aux réunions des parents et aux activités de l'école  <u>Critère</u> : bien-être des élèves dans l'école et face au monde qui les entoure.
Développement des relations avec les parents d'élèves.	<u>Indicateurs</u> : ✓ Évaluations des choix et des actions favorisant l'intégration des élèves à besoins spécifiques ✓ Taux de participation aux activités extérieures  <u>Critère</u> : adaptation des horaires  <u>Indicateur</u> : ✓ Toute adaptation de l'horaire hebdomadaire ou de la répartition des volumes horaires en vue de l'organisation de ces activités extérieures

## Objectif 6 : Valoriser l'image de soi et de l'école, de l'effort et de la réussite

<b>Actions</b>	<b>Critères et indicateurs</b>
Favoriser l'égalité des chances.	<p><u>Critère</u> : investissement des élèves dans les activités proposées.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Évaluation de la progression de la réussite</li> <li>✓ Évaluation du taux de réussite</li> <li>✓ Taux d'absentéisme</li> <li>✓ Réussite des évaluations</li> </ul> <p><u>Méthodologie particulière pour atteindre cet objectif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aménagements particuliers relatifs aux modalités de l'évaluation et aux conditions de réussite en rapport avec le règlement des études</li> <li>✓ Organisation dans les 3 degrés d'une session de rattrapage en septembre dans tous les cours où l'élève n'a pas obtenu 50% au total de l'année (si le conseil de classe décide de l'ajourner)</li> <li>✓ Évaluation continue de la maîtrise de certaines compétences de l'OBG pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés et pas seulement par le biais des EAC.</li> <li>✓ Possibilité d'organiser des examens ou parties d'examens en dehors de la période d'examens dans toutes les branches pour les 3 degrés.</li> </ul>
Organisation d'activités de remédiation.	
Organisation de voyage à thèmes.	
Valorisation des élèves méritants.	
Valorisation du savoir-faire de l'école par des activités internes et/ou externes.	
Valorisation de la notion de travail.	

## Objectif 7 : Éduquer à la santé

Actions	Critères et indicateurs
Élaboration de projets sur différents thèmes. Projet « Proxial » (déjeuners malins).	<u>Critère</u> : bien-être des élèves.  <u>Indicateurs</u> : ✓ Taux d'absentéisme ✓ Taux de réussite
Valorisation du cours d'éducation physique et des activités sportives.	
Sensibilisation des élèves à l'hygiène, aux maladies sexuellement transmissibles, pratique de la prévention dans le domaine des assuétudes, participation à des visites de centres spécialisés.	<u>Méthodologie particulière pour atteindre cet objectif</u> : ✓ Collaboration école - CPMS.

## 3. Complément au Projet d'établissement à partir de la rentrée 18-19

Organisation de l'école et sanctions prises en complément du ROI provincial.

### Notre gestion des arrivées tardives

#### Motivation

Depuis de nombreuses années, nous constatons que les élèves respectent de moins en moins les horaires des cours. Plus particulièrement, les élèves arrivent en retard le matin ou en début d'après-midi, perturbant ainsi les cours. Dans le cas des ateliers, l'enseignant en charge d'une classe doit quitter son local pour accompagner l'élève en retard au vestiaire, abandonnant ainsi les autres élèves. Dans le cas d'activités sur machines, la sécurité des élèves et donc la responsabilité des enseignants est engagée.

#### Mise en place de l'accueil des élèves en retard

- Si l'élève présente un justificatif acceptable (CM, attestation médicale, etc.), il peut se rendre au cours.
- Si l'élève n'a aucune excuse valable, l'élève ne peut rejoindre le cours qu'à 09h10 pour un retard du matin et à 04h30 pour un retard de l'après-midi.

#### Sanction dont l'élève est passible

À chaque arrivée tardive non justifiée, un retrait de 3 points en conduite est appliquée. Après 3 arrivées tardives injustifiées, l'élève est sanctionnée de 2 heures de retenue.



## Notre gestion des jours de renvoi

### Application au sein de l'IETS de travaux d'intérêt général.

Depuis le 01 septembre 2018, les élèves sanctionnés de jours de renvoi peuvent se voir appliquer des travaux d'intérêt général et peuvent être amenés à participer à des travaux de nettoyage des cours, des réfectoires, des classes, des couloirs, etc. Ces travaux se font sous la surveillance d'un membre du personnel. Tout refus pourra conduire à une sanction d'un niveau supérieur et éventuellement déboucher sur une procédure d'exclusion définitive.

## 4. Le plan de pilotage

### Contenu du plan de pilotage

- ✓ Les 13 stratégies ;
- ✓ Les plans d'actions collectives (PAC) (Art.67/1 du Décret Mission) ;
- ✓ Le PGAED (Projet Général d'Actions d'Encadrement Différencié) ;
- ✓ La mise en place CPU.

### Acteurs

- ✓ Le chef d'établissement ;
- ✓ L'équipe éducative ;
- ✓ Le Centre Psycho Médico-Social.

Ils élaborent et pilotent le plan. Ils assurent la cohérence entre le plan de pilotage, le PAC, le PGAED et le plan CPU.

## 13 stratégies reprises dans le décret

1. Stratégie pour favoriser la réussite de chaque élève ;
2. Stratégie pour favoriser les pratiques collaboratives et l'accompagnement des enseignants débutants ;
3. Stratégie pour la formation continue des membres du personnel ;
4. Stratégie pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaire ;
5. Stratégie pour l'implémentation du numérique ;
6. Stratégie en matière d'insertion et d'intégration des élèves issus de l'enseignement spécial ;
7. Stratégie de partenariat et de collaboration avec les parents ;
8. Stratégie en matière d'apprentissage et d'accès à la culture ;
9. Stratégie d'apprentissage et d'accès aux sports ;
10. Description des partenariats avec les entreprises et employeurs ;
11. Description du dispositif de prévention, de prise en charge des discriminations, des violences et du harcèlement ;
12. Stratégie de promotion à la citoyenneté, à la santé, à l'éducation aux médias, à l'environnement et au développement durable ;
13. Stratégie en matière d'orientation.

Les travaux du pacte pour un Enseignement d'Excellence ont porté une attention particulière sur le pilotage renforcé de l'établissement comme facteur pour améliorer les résultats de notre système scolaire. Ce plan de pilotage sera adopté pour une période de 6 ans avec une évaluation formelle intermédiaire au bout de 3 ans. Cela doit permettre de redéfinir les objectifs et les stratégies à mettre en place dans chacune de nos écoles.

Le plan de pilotage fait partie intégrante du Décret Mission et est décliné sous forme de stratégies à mettre en œuvre par l'établissement en fonction d'objectifs généraux fixés par le Gouvernement. Chaque établissement devra donc disposer d'un plan de pilotage dans son projet d'établissement.